

**DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE**

-----  
**Arrondissement  
de Lyon**

-----  
**Métropole de Lyon**

**République Française**

-----  
**COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON**

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres  
art. 16 Code Municipal : **35**

en exercice : **35**

qui ont pris part à la  
délibération **35**

Séance du 15 décembre 2022

Liste des délibérations publiée le 23 décembre 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 décembre 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour  
de la séance : 35

Présidente : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : M. Benjamin VINCENS-BOUGUEREAU

Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE,

Directeur général des services

**OBJET**

**7**

**Approbation des Conditions  
Générales de Vente du Kubdo**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE, MOUSSA, BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ, GOUBET, NOVENT, BOIRON, CAUCHE, BARRIER, DUMOND, GUERINOT, FUSARI, ASTRE, ESCOFFIER, ROSAIN, PASSELEGUE, CHOMEL de VARAGNES, MOREL-JOURNEL (à partir du rapport n°2), VINCENS-BOUGUEREAU, VIEUX-ROCHAS, LATHUILIÈRE, REPLUMAZ, MIHOUBI, GUO, GILLET, MAMASSIAN, SCHMIDT, de PARDIEU,

Membres excusés : Mme et MM. AKNIN (pouvoir à Mme SARSELLI), MOMIN (pouvoir à Mme BAZAILLE), JACOLIN (pouvoir à Mme MOUSSA), FUGIER (pouvoir à M. ESCOFFIER), DUPUIS (pouvoir à M. BARRELLON).

Monsieur NOVENT, Adjoint au Maire, explique que dans le cadre de la dynamique découlant de la volonté de la Ville de poursuivre l'évolution des outils numériques dans ses établissements et pour ses services à la population, la piscine municipale du Kubdo s'est dotée d'une plateforme d'inscription, de réservation et de paiement en ligne.

Ce nouveau support, accessible depuis le site internet de la Ville et par lien avec celui du Kubdo, vise les activités proposées (bébés dans l'eau, aquagym, leçons de natation) et les prestations de droits d'entrées à l'établissement.

Les conditions générales de vente définissent les dispositions contractuelles entre la Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon et tout usager utilisant la plateforme pour s'inscrire, réserver et acheter une prestation en ligne à la piscine du Kubdo.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- **APPROUVER** les conditions générales de vente de la piscine municipale du Kubdo, telles qu'annexées au présent rapport.

Appelé à se prononcer,  
le conseil municipal, à l'unanimité,  
- APPROUVE les conditions générales de vente de la piscine municipale du Kubdo,  
telles qu'annexées au présent rapport.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

P. J. : Conditions Générales de Vente

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Véronique SARSELLI

## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

Les présentes conditions générales régissent les ventes de produits et abonnements de la piscine municipale de la Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon : <https://kubdo.saintefoyleslyon.fr/>

### **INFORMATIONS**

<http://kubdo.saintefoyleslyon.fr> est le site officiel de la Piscine municipale de Sainte Foy Les Lyon.

Le contact de la Piscine Municipale « le Kubdo » est le suivant :

- Adresse : 28 Avenue du 11 novembre – 69 110 Sainte-Foy-lès-Lyon
- Tél. : 04 72 32 59 92
- Courriel : [piscine@ville-saintefoyleslyon.fr](mailto:piscine@ville-saintefoyleslyon.fr)

### **RESPECT DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA PISCINE DU KUBDO**

Tout usager respecte pleinement le règlement de fonctionnement de la piscine du Kubdo approuvé par délibération du conseil Municipal du 1er octobre 2020 et ses éventuelles évolutions postérieures, lequel est réputé connu. « [Règlement intérieur kubdo](#) »

### **TARIFS**

Les tarifs des prestations sont indiqués en euros TTC.

Toute commande est payable en euros et au tarif en vigueur à la date d'achat.

Les tarifs sont définis par délibération du Conseil Municipal de Sainte-Foy-lès-Lyon et susceptibles d'évolution à l'occasion de la révision de la tarification. Toute modification s'applique aux contrats d'abonnements conclus postérieurement à son entrée en vigueur.

Il peut être demandé tout justificatif permettant de vérifier l'appartenance à toute catégorie d'âge, de résidence ou justifiant du tarif préférentiel. À défaut de présentation du justificatif demandé, le client ne pourra se prévaloir du bénéfice du tarif préférentiel.

Les jours de fermeture de l'établissement ne donnent pas lieu à un tarif différencié sur les périodes d'activités définies.

## **ACTIVITÉS**

### **Règlement d'entrée baignade**

- L'utilisation des droits d'entrée est soumise aux horaires d'ouverture de l'établissement.
- Des tarifs réduits sont proposés aux catégories suivantes : moins de 16 ans, étudiants, chômeurs, bénéficiaires du RSA, personnes handicapées et leur accompagnateur
- La durée de validité des produits est de 2 ans.
- Un forfait ou une séance acquittée, quelles que soient les modalités d'achats (en ligne ou au guichet) n'est en aucun cas remboursable.
- La carte d'abonnement ou le QR code délivré est personnel et ne peut en aucun cas être prêté, cédé, ou revendu.
- En cas de non présentation du support (carte ou QR Code), l'utilisateur doit s'acquitter d'une entrée.
- En cas de perte ou vol de ce support, la réédition est facturée selon le tarif en vigueur.

### **Règlement leçon de natation**

- L'activité est accessible aux enfants à partir de 4 ans sur présentation d'un justificatif (Livret de famille ou CI). Cette activité est valable uniquement sur la durée de la période définie.
- Les cours ne sont pas dispensés pendant les petites vacances scolaires, ainsi que les jours fériés et les périodes de fermetures techniques de l'établissement.
- Un forfait acquitté, quelles que soient les modalités d'inscriptions (en ligne ou au guichet) n'est en aucun cas remboursable.
- Toute leçon manquée est automatiquement décomptée sauf cas exceptionnel (justificatif médicale).
- La carte délivrée est personnelle, et ne peut en aucun cas être prêtée, cédée, ou revendue.
- En cas de non présentation de ce support, l'utilisateur doit s'acquitter d'une entrée.
- En cas de perte ou vol de ce support, la réédition est facturée selon le tarif en vigueur.

### **Règlement stage de natation**

- L'activité est accessible aux enfants à partir de 5 ans sur présentation d'un justificatif (Livret de famille ou CI). Cette activité est valable uniquement sur la durée de la période définie.
- Les cours ne sont pas dispensés pendant les jours fériés et les périodes de fermetures techniques de l'établissement.
- Un forfait acquitté, quelles que soient les modalités d'inscriptions (en ligne ou au guichet) n'est en aucun cas remboursable.

- Toute leçon manquée est automatiquement décomptée sauf cas exceptionnel (hospitalisation avec justificatif).
- La carte délivrée est personnelle, et ne peut en aucun cas être prêtée, cédée, ou revendue.
- En cas de non présentation de ce support, l'utilisateur doit s'acquitter d'une entrée.
- En cas de perte ou vol de ce support, la réédition est facturée selon le tarif en vigueur.

### **Règlement aquagym**

- L'âge minimum est de 16 ans.
- La durée de validité des produits est de 2 ans
- Suivant l'heure du cours et selon les horaires d'ouverture de l'établissement, l'activité aquagym permet l'accès aux bassins 01H00 en amont ou en aval de la séance.
- Les cours ne sont pas dispensés pendant les petites vacances scolaires, les jours fériés, et les périodes de fermetures techniques de l'établissement.
- Un forfait ou une séance acquitté, quelles que soient les modalités d'inscriptions (en ligne ou au guichet) n'est en aucun cas remboursable.
- Il est possible d'annuler sa réservation jusqu'à 48 heures avant le début du cours : le cas échéant, la séance n'est pas débitée. A défaut, les réservations non honorées sont débitées.
- La carte ou le QR Code délivré est personnel, et ne peut en aucun cas être prêté, cédé, ou revendu.
- En cas de non présentation du support (carte ou QR Code), l'utilisateur doit s'acquitter d'une séance.
- En cas de perte ou vol de ce support, la réédition est facturée selon le tarif en vigueur.
- Toute personne acquittant une entrée ou un abonnement adhère sans restriction au présent règlement.

### **Règlement « BB » dans l'eau**

- L'activité est réservée aux enfants âgés de 6 mois à moins de 4 ans, à jour de leurs vaccins et accompagnés de leurs parents.
- La durée de validité des produits court jusqu'aux 4 ans de l'enfant.
- Il est autorisé 2 accompagnateurs maximum par enfant.
- Il est autorisé 2 enfants maximum par parent.
- La couche de bain est obligatoire pour les enfants participant à cette activité.
- Les cours ne sont pas dispensés pendant la saison estivale, ainsi que les jours fériés et les périodes de fermetures techniques de l'établissement.
- Un forfait ou une séance acquitté, quelles que soient les modalités d'achat (en ligne ou au guichet) n'est en aucun cas remboursable.

- Il est possible d'annuler sa réservation jusqu'à 24 heures avant le début du cours : le cas échéant, la séance n'est pas débitée. A défaut, les réservations non honorées sont débitées.
- La carte, le QR code ou le ticket délivré est personnel, et ne peut en aucun cas être prêté, cédé, ou revendu.
- En cas de non présentation du support (carte ou QR Code), l'utilisateur doit s'acquitter d'une entrée unitaire au tarif en vigueur de cette activité.
- En cas de perte ou vol de ce support, la réédition est facturée selon le tarif en vigueur.

### ***DÉLAI DE RÉTRACTATION***

Conformément à l'article L221-28 du code de la consommation, les contrats relatifs à l'activité de piscine constituant des prestations de services de loisirs devant être fournis selon une période déterminée, le délai de rétractation de 14 jours n'est pas applicable.

### ***INFORMATIONS LÉGALES***

#### **Droits d'utilisation et de reproduction**

Le droit de reproduction et/ou droit de représentation des données du site web de la piscine est exclusivement destiné à l'usage privé et/ou aux seules fins de consultation personnelle et privée des utilisateurs du réseau Internet.

Toute autre utilisation est strictement interdite et susceptible de poursuites par la Ville.

#### **Logo**

Le logo de la Ville de Sainte Foy Les Lyon et du Kubdo est la propriété de la Ville de Sainte Foy les Lyon.

Toute reproduction totale ou partielle de cette marque sans autorisation préalable et écrite est interdite, de même que toute modification des proportions, couleurs, éléments et constituants.

#### **Droit applicable**

Les ventes visées aux présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française en vigueur. Tout litige relatif à l'achat ou l'utilisation d'un ticket devra être porté à la connaissance de la Ville. A défaut d'accord amiable, tout différend est soumis aux tribunaux compétents.

### ***DONNÉES PERSONNELLES***

Conformément à l'article 20-2 du règlement intérieur de la piscine du Kubdo, les informations que la piscine du Kubdo est amené à recueillir proviennent de leur communication volontaire par les personnes physiques ou morales par saisie sur les formulaires disponibles en ligne. Le caractère facultatif ou obligatoire des données est indiqué sur chaque formulaire.

La piscine s'engage à ce que la collecte et le traitement de données à caractère personnel soient conformes au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Les différentes données collectées ne font l'objet

d'aucune cession à des tiers de la part de la piscine. Les informations liées au compte usager sont conservées conformément aux règles prescrites par le règlement précité et pendant une durée justifiée par la finalité de leur traitement, sont réservées à l'usage du site de la piscine et ne peuvent être communiquées qu'aux personnels et destinataires habilités.